

Ephémères

N°209 – Novembre 2014



CREPAN

Comité Régional
d'Etude pour la
Protection et
l'Aménagement
de la Nature

Association fédérative régionale de préservation de l'environnement en Basse-Normandie

154 rue d'Authie 14 000 Caen / site internet : crepan.free.fr

Tel : 02 31 38 25 60 - Mail : crepan@gmail.com



Envoyé à 1500 destinataires directs

Editorial

Bonjour,

Extrait du communiqué de presse diffusé par France Nature Environnement suite à la mort de Rémi Fraisse « Pacifistes par nature, nous condamnons fermement toute forme de violence ».

Le jeune Rémi était un botaniste membre d'une association locale fédérée par FNE et sa mort est bien sûr injuste et inacceptable, des armes mortelles ne devraient en aucun cas apparaître dans ce type de circonstance. Quand on a épuisé toutes les ressources démocratiques (les instances consultatives auxquelles nous participons ne sont pas toujours équilibrées loin de là), il est normal de montrer sur le terrain la masse de gens opposée à tel ou tel projet en espérant déclencher un surcroît de réflexion sur le sujet mais en aucun cas il ne faut se laisser entraîner à la violence qui dégrade l'image de tous les participants. La démocratie a ses défauts et les décisions prises par les élus peuvent parfois (ou souvent environnementalement parlant !) paraître iniques mais ils sont élus ! Le système en place doit bien sûr être amélioré mais la loi de la jungle n'est pas la solution.

Cette représentation de la Renoncule à feuilles d'ophioglosse dont Rémi était le spécialiste en Midi Pyrénées deviendra-t-elle le symbole de la défense des zones humides résiduelles (environ - 50 % en 50 ans) de notre territoire ?



Claudine Joly, Présidente du CREPAN

Adhésion, bénévolat ...

Vous n'êtes pas adhérents ? Vous pouvez encore le devenir ! Les pouvoirs publics évaluent, en partie, notre importance au nombre grandissant des adhérents.

Si vous avez du temps, contactez-nous !

Nous avons besoin de bénévoles en appui à nos actions ou au fonctionnement de l'association.

Cotisation annuelle :

Individuel : 20 euros

Couple et association : 30 euros

Étudiant, demandeur d'emploi : 10 euros

Sommaire

- Le TAFTAp2
- Biodiversité : tendanceP3
- La réforme territorialeP4
- CondamnationP5
- BarragesP5
- Les JardiniersP6



Le Calendrier

Sam 29 novembre : PBZ n°15 (Plage Bar, Zoom) du CREPAN

Zoom : à la recherche de pierres percées. Par quoi ou par qui sont-elles perforées ?

RDV à 10h au Phare, Pointe du siège à Ouistreham

Infos : Annick NOËL 02 31 84 11 18 ou
CREPAN 02 31 38 25 60 ou
annicknoel@wanadoo.fr



Tous les détails sont sur

L'agenda participatif de l'écologie Bas-Normande créé et modéré par le

CREPAN - FNE

Et plein d'autres événements encore



Le Monde

Un point sur le TAFTA

L'accord commercial transatlantique (*Trans-Atlantic Free Trade Agreement* ou *accord commercial transatlantique*), mieux connu sous la dénomination **TAFTA**, est négocié depuis juillet 2013. Il ressemble étrangement à l'**AMI** (*Accord Multilatéral d'Investissement*) négocié dans la plus grande discrétion entre 1995 et 1997 mais décrié par le grand public et les associations. Il sera abandonné en 1998.

Le **TAFTA**, projet d'accord commercial entre les Etats Unis et l'Europe, a été rendu possible par les membres du Parlement européen qui se sont positionnés en faveur d'un renforcement de la protection des droits d'auteur, des brevets et des marques (malgré un rejet de l'accord **ACTA** en 2012) dans un mandat autorisant la Commission européenne à négocier donc le **TAFTA**. Les négociations, menés par un groupe de fonctionnaires non élus, doivent durer jusqu'à fin 2014. Le manque de transparence sur ces dernières est d'ailleurs largement critiqué : les citoyens n'ont pas accès aux documents préparatoires / comptes rendus de réunions et les parlementaires n'en connaissent eux-mêmes pas le

détail. Le **TABC** (*Trans Atlantic Business Council*), regroupant une dizaine des plus grandes multinationales européennes et américaines, fait partie des groupes faisant pression pour la mise en place de ce traité. Il est à noter que 60 % de leurs propositions se retrouveraient sous formes de lois ou directives en Europe et aux Etats Unis.

Maintenant que le cadre est posé, rentrons dans le contenu du **TAFTA**. Ce dernier concerne de nombreux domaines : l'accès aux médicaments, la sécurité alimentaire, les normes de toxicité, l'environnement, l'énergie, le service public, la sécurité sociale, la culture... Par conséquent, cela nous concerne tous.

Si le projet passe, la zone de libre échange serait la plus importante de l'histoire et couvrirait 45,5 % du PIB mondial. Les états signataires devront se plier aux normes établies par le traité et c'est bien sûr l'Europe qui devra adapter ses normes sur celles des Etats Unis. Par exemple, certains produits sont autorisés là bas mais pas en Europe : les OGM, le porc à la ractopamine¹... Concernant ces deux exemples, le *National Pork Producers Council* (*Conseil national des*

producteurs de porc américain) affirme que « Les producteurs de porc américains n'accepteront pas d'autre résultat que la levée de l'interdiction européenne de la ractopamine » tandis que l'*Association nationale des confiseurs américaine* explique que « L'industrie américaine voudrait que le **TAFTA** avance sur cette question en supprimant la labellisation OGM et les normes de traçabilité ». Cela en dit long sur la volonté d'investir le marché européen, de gré ou de force...

Le souci, c'est que si un état membre refuse l'entrée d'un certain produit sur son territoire, les entreprises concernées pourront l'attaquer et demander des dommages et intérêts (pour non respect du libre échange et donc compensation des pertes financières). Pour l'instant, c'est la commission européenne qui négocie mais si le traité passe, ce sera aux états de se défendre contre les entreprises... L'arbitrage sera réalisé par un tribunal indépendant aux membres non élus démocratiquement...

Jarno Deguy



**Environ 300
manifestations
menées en Europe**



Le Monde

Un point sur le TAFTA (suite)

Mais pourquoi ce traité alors ?

Une enquête réalisée par le CEPR (centre for economic policy research) dirigé à l'époque par Guillermo de la Dehesa², explique qu'un bénéfice d'environ 500 euros par ménage et par an est prévu pour 2029 grâce à ce traité. Le Monde Politique a calculé à partir des résultats de l'étude précédente un gain de 3 centimes par personne et par jour à partir de 2029 (une famille de 4 personnes représenterait un gain d'une quarantaine d'euros par an). Une autre enquête commandée par la commission européenne en 2013 (« Reducing Transatlantic Barriers to Trade and Investment ») annonce une augmentation du PIB en Europe de 0,10 % et de 0,04 % aux Etats Unis à la mise en place du TAFTA.

Ce traité est cependant fortement critiqué en Europe et de nombreuses manifestations

(environ 300) ont eu lieu dans une vingtaine de pays membres. L'opacité des négociations et le peu d'éléments connus semblent nous diriger vers une harmonisation des normes sociales, environnementales et sanitaires vers le bas. La place des multinationales serait, elle, renforcée au détriment d'entreprises plus modestes.

Environ 300 actions ont été menées en Europe

A l'heure où l'on nous parle d'acheter français, de consommation responsable, de réduction du gaspillage alimentaire, de transition énergétique,... Ce traité pourrait inverser la tendance et calquer notre fonctionnement sur celui de l'Amérique avec toutes ses dérives... Nous pouvons donc nous demander si ce traité répond réellement aux attentes et besoins de nos sociétés...

Ractopamine¹ : médicament utilisé pour obtenir de la viande plus maigre et protéinée (les humains l'utilisent avec des gants, masques et combinaisons de protection...). 150 états l'ont interdit et 27 l'autorisent (dont les Etats Unis).

Guillermo de la Dehesa² : entre autre conseiller de la banque d'affaires Goldman Sachs (qui a reçu le prix de la honte de Greenpeace), conseiller du laboratoire pharmaceutique Lilly et ancien dirigeant de la branche Europe de Coca-Cola

Ps : le TAFTA n'est pas le seul traité de ce genre à être en projet... nous pouvons citer en exemple le CETA ou AECG, accords commerciaux entre l'UE et le Canada...

Jarno Deguy



Réseau biodiversité

Biodiversité : tendance lourde à la baisse

Le dernier rapport Planète vivante du WWF fait un constat alarmant : son indice Planète Vivante a baissé de 52 % en 40 ans. Cela signifie que la taille des populations sauvages de vertébrés surveillés a baissé de moitié. Derrière ce chiffre, on trouve davantage de populations en progression qu'en régression, mais les populations en régression le sont de manière massive.

L'Amérique du Sud est la zone la

plus touchée, et la zone Asie pacifique suit juste derrière.

Braconnage, fragmentation des habitats, surpêche, prélèvement d'eau, pollution, espèces invasives : les pressions sont fortes et nombreuses sur toute la surface du globe pour la biodiversité.

Les résultats seraient encore plus alarmants, si l'on considérait les invertébrés, comme cela a été tenté aux Pays Bas.

Les mesures de sauvegarde sont

encore trop rares, et pas toujours efficaces, comme pour le rhinocéros en Afrique du Sud : 1000 individus abattus en 2013 contre seulement 13 en 2007 !

A contrario, on voit la population de tigres globalement en déclin, augmentée de 63% au Népal entre 2009 et 2013 grâce aux mesures de protection.

Sylvain Girodon



La réforme territoriale et les 2 CESER

Réseau Communication

Deux projets de lois sur la nouvelle organisation territoriale : quelle conséquence pour les deux Conseils Régionaux et les 2 CESER Haut et Bas Normands ?

Les deux Présidents des Conseils Régionaux ont demandé aux deux CESER de donner leur avis, par saisine, sur le projet de réunification des deux Normandie.

D'où un calendrier serré défini par le COPIL (Comité de Pilotage) des deux structures. On remarque en effet, qu'à la différence d'autres régions, il n'y a (presque) pas de remise en cause de cette volonté commune de s'unir. **Cela semble aller de soi !** (l'idée germe depuis 1982, des contacts officiels ont été pris en 2004, échanges déjà **difficiles**). Tout semble décidé par la Haute Normandie ..., le choix de la future capitale n'est en effet pas à l'ordre du jour des réunions interrégionales, mais ne sera pas sans conséquences humaines et économiques pour la ville écartée. ROUEN va avoir le statut de METROPOLE.

A noter :

• **Août 2014 constitution de 6 GT (groupes de travail), dont celui sur l'aménagement du territoire et de l'environnement (Le CREPAN, par mon intermédiaire, y est présent)**

• Le GT Environnement, réuni à Rouen le 10/10, a fait d'abord un état des lieux.

• **Des thèmes communs** : La LNPN (ligne Nouvelle Paris Normandie) et l'aménagement économique et environnemental de la Vallée de la Seine.

• **Les problèmes communs** : **l'érosion du littoral, l'artificialisation des sols, la qualité des eaux de la Baie de Seine et de la nappe phréatique.**

• **Différences** : caractère plus urbain de la Haute Normandie, les activités industrielles le long de l'axe Seine. La BN a surtout des espaces ruraux (75% agriculture), et se distingue par un maillage dense de villes petites et moyennes. En HN : présence d'une Agence Régionale de l'Environnement et d'un Observatoire de la biodiversité, en BN Agenda 21 de la Région.

• **NECESSITE d'harmoniser** les schémas régionaux comme les SRCAE et SRCE pour maintenir et préserver la biodiversité et la qualité des eaux, de rapprocher les deux SAFER ainsi que les réseaux AIR COM(BN) et AIR NORMAND (HN), d'augmenter le périmètre d'action de BIOMASSE Normandie, d'échanger entre les quatre Parcs régionaux, et de mettre en place une gestion inter régionale du littoral.

Enfin, si le CESER de BN doit se prononcer en séance plénière du 15/12 sur la pertinence de la réunification, il n'a **aucune information** sur les évolutions prévisibles concernant sa propre assemblée nationale le CESE (fusion avec le Sénat ??).

FNE a décidé de mener une réflexion sur l'évolution de son mouvement dans les territoires, sur sa propre structuration au niveau régional et les financements dépendants des subventions attribuées par les collectivités locales...Les associations régionales de protection de l'environnement de Haute et Basse Normandie entament dès maintenant des démarches de concertation en vue de l'organisation à l'échéance début 2016 d'une fédération régionale normande.

Arlette Savary





Réseau agriculture

Condamnation pour perte d'aménité environnementale

Un exploitant agricole a jugé utile de raser 70 m de haie (178 arbres d'après le constat d'huissier) bordant une parcelle de prairie alors que dans son bail il est stipulé qu'il doit « laisser les haies à l'état naturel ». Le propriétaire l'attaque au tribunal paritaire des baux ruraux, il perd mais fait appel et la cour d'appel de Versailles condamne l'exploitant à lui verser 150 000 euros dont 125 000 pour la perte

d'aménité environnementale. En octobre 2014, la cour de cassation rejette le pourvoi en cassation, la décision est donc bien acquise et peut faire jurisprudence.

Cette décision, à dire vrai très novatrice, peut changer considérablement le contenu des baux ruraux et la façon dont ils vont être considérés par les signataires, en particulier il ne semble plus nécessaire de signer

un bail dit environnemental tel que défini dans la loi d'avenir agricole pour protéger les éléments naturels d'une exploitation, à suivre avec intérêt.

Source : la France Agricole octobre 2014

Claudine Joly



Réseau eau

Barrages : créer, raser? Quelle logique ?

En même temps que dans le Tarn un barrage (Sivens) est en cours de construction, en Basse Normandie l'enquête publique sur le projet d'arasement des barrages sur la Sélune vient d'être close. Ces deux sujets provoquent de fortes réactions locales très opposées suivant les intérêts des uns et des autres, fortes réactions liées à des intérêts économiques d'abord bien sûr, irrigation agricole dans le Tarn (qui ne toucherait en fait qu'une trentaine d'agriculteurs, la Confédération Paysanne ne soutient pas le projet), tourisme en BN mais aussi à des intérêts naturalistes face à des projets évidemment destructeurs comme dans le Tarn ou des urgences de protection d'espèces en grande souffrance comme les saumons pour lesquels la Sélune pourrait retrouver sa qualité de zone de reproduction.

Comment faire son opinion ? Le rapport du CGEDD (Conseil général à l'Environnement et au Développement Durable) commandé par le ministère de l'écologie et publié en octobre 2014 donne quelques éléments

sur le barrage de Sivens:

« Le choix d'un barrage en travers de la vallée a été privilégié sans réelle analyse des solutions alternatives possibles. La construction de barrages en travers des rivières

a, pour les volumes limités, des alternatives performantes. Ceci est d'autant plus regrettable que le coût d'investissement rapporté au volume stocké est élevé.... la mission conclut à une surestimation des besoins de substitution de l'ordre de 35%. Le contenu de l'étude d'impact est considéré comme très moyen.... La mission souhaite que Sivens soit considéré comme un tournant dans la gestion de l'eau en Adour-Garonne, dernier projet d'une époque, première étape d'une évolution majeure. ». Bref la mission considère le projet comme étant celui d'une époque révolue, dommage !

Quant à la Sélune, l'arasement des barrages est au contraire un projet exemplaire pour l'avenir, en reconstituant la continuité écologique du cours d'eau, il permet de lui rendre vie en

conformité avec la directive cadre sur l'eau et la loi sur l'eau.

Il va y avoir forcément une phase difficile pour les acteurs locaux, nous le comprenons bien mais on ne peut continuer sur un milieu qui se dégrade de plus en plus, de toute façon il faudra changer un jour, n'attendons pas que le dernier saumon ait disparu ! Quant aux activités touristiques, allons voir en Ecosse, le prix de la journée de pêche au saumon en rivière courante et les royalties rapportées par cette activité ainsi que le revenu du tourisme de nature associé.

Il est bien évident que plus on tarde à choisir la bonne orientation, plus les dégâts environnementaux et socio économiques sont lourds alors surtout ne renouvelons pas maintenant les erreurs du passé et avançons dans le bon sens (écologique et intellectuel).

Claudine Joly



Réseau jardin

Les Jardinaires 2014

"Il faut cultiver notre jardin" professait Voltaire dans son Candide !

C'est ce qu'ont fait tous les participants des Jardinaires, premier festival du genre à Caen. Habitant pour une journée le jardin public de la Venelle aux champs dans le quartier de Vaucelles à Caen, des ateliers de jardinages en tous genres, des démonstrations de cultures en

lasagnes, de la confection de bombes végétales, mais aussi deux magnifiques installations artistiques, une chorale éphémère, le Mazel Combo et sa musique Klezmer made in Normandie, sans oublier les dizaines d'insectes du jardin de Catherine. Mille et une manières de cultiver notre jardin, de cultiver notre jardin intérieur, aussi bien sûr !

On attend avec impatience les jardinaires 2015, que l'association Jardine Ta Ville nous concoctera, c'est sûr !

Dr. Sylvain GIRODON

Les Jardinaires en image

